

Les écoles complémentaires

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **27 (1898)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Programme.

1. A 8 ¹/₄ heures, formation du cortège aux abords de la gare de Guin pour se rendre directement à l'église.

2. A 8 ¹/₂ heures, office solennel et absoute pour les sociétaires défunts.

3. Immédiatement après l'office, formation à nouveau du cortège pour se rendre dans la salle des séances de la réunion. — Prière. Chant. Discours d'ouverture par M. le rév. curé Perroulaz, Président d'honneur. — Lecture et discussion des conclusions du Rapport mis à l'étude. — Nomination du Comité. — Approbation des comptes. — Choix du lieu de la prochaine réunion annuelle. — Propositions éventuelles. — Clôture de la séance.

4. A midi et demi, banquet.

5. A 4 ¹/₂ heures, formation du cortège pour le retour à la gare.

N.-B. I. La fanfare de Guin précèdera le cortège

II. On pourra se procurer, à l'entrée de la cantine, la carte du banquet pour le prix de 2 fr. 50, vin compris.

III. Avec le présent numéro, les sociétaires recevront une carte de légitimation donnant droit à la faveur des billets simple course valables pour l'aller et le retour des stations de l'ancien réseau, S.-O.-S. et du B.-R. à destination de Guin, les 1, 2 et 3 juin 1898.

IV. MM. les Inspecteurs sont instamment priés de faire connaître, — dans le plus bref délai, — au Président de la Société, le *nombre* des participants à la fête du 2 juin.



LES ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES

Résumé du rapport de l'Exposition (Groupe XVII).

On a compris, et on comprend encore, sous le nom d'école complémentaire, des institutions diverses, les unes fournissant aux jeunes gens ou aux jeunes filles l'occasion de compléter leur instruction générale ou professionnelle, les autres se donnant la tâche de parcourir à nouveau le champ du programme scolaire, particulièrement en vue de la préparation à l'examen de recrues. Ce sont des écoles fréquentées presque exclusivement par les enfants de classes laborieuses qui entrent dans la vie active comme apprentis de métier ou de grande industrie, comme employés de commerce ou agriculteurs, comme domestiques ou aides dans la maison, comme apprenties ou ouvrières de fabriques.

Ces institutions peuvent se classer en trois catégories distinctes, dont les programmes ont, toutefois, des points communs :

1^o Les écoles ayant pour but de fournir l'éducation professionnelle nécessaire aux populations industrielles, agricoles et commerçantes ;

2° Les écoles destinées à compléter la culture générale avec ou sans tendance professionnelle ;

3° Les écoles dont la tâche est de combler les lacunes provenant d'un enseignement défectueux ou qui constituent les degrés supérieurs de l'école primaire (*Ergänzungsschule, Uebungsschule.*)

Dans la première catégorie se rangent les deux cents établissements d'enseignement industriel et professionnel que subventionne la Confédération ; nous n'avons pas à nous en occuper dans ce travail.

Le second groupe comprend les véritables écoles complémentaires, les écoles de perfectionnement comme on les appelle dans la Suisse allemande et en Allemagne.

Dans le troisième groupe figurent les cours de répétition, les *Wiederholungskurse, Rekrutenkurse*, les *Ergänzungsschulen*, les *Uebungsschulen*.

Les écoles complémentaires en Suisse.

Nous ne suivrons pas ici le rapporteur, M. Vignier, dans son étude intéressante sur les institutions de ce genre qui existent actuellement en Suisse. Qu'il nous suffise d'en donner un résumé très succinct.

Il existe des écoles complémentaires obligatoires dans les cantons de Berne, Lucerne, Soleurr, Bâle-Ville (3 communes rurales) Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, Genève. Quelques cantons ont des cours complémentaires facultatifs, ce sont : Zurich, Glaris et Saint-Gall

Les écoles complémentaires des cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Unterwald-le-Bas ne sont, à vrai dire, considérées que comme des cours de répétition ou écoles de recrues, parce qu'on n'y enseigne, dans la plupart des cas, que les connaissances requises pour le recrutement.

L'âge auquel on astreint les adolescents dans les écoles complémentaires varie de 13 à 19 ans au plus. La durée des cours est toujours de deux ou 3 ans au plus. L'enseignement est donné presque partout pendant le semestre d'hiver, une ou deux fois par semaine, de jour ou le soir. Les heures qu'on y consacre varient entre 60 et 150 heures par année.

Dans quelques cantons, tous les jeunes gens y sont astreints indistinctement ; dans d'autres, les jeunes gens qui ont suivi avec succès des classes secondaires ou collèges ou qui témoignent d'une instruction suffisante en sont libérés.

Les rapports des autorités scolaires pour les écoles complémentaires à fréquentation facultative font remarquer, presque partout, que les résultats obtenus ne sont pas ceux qu'on était en droit d'en attendre. En général, la fréquentation laisse à désirer. Les élèves faibles qui auraient le plus besoin de ces cours ne se font pas inscrire.

Les cours complémentaires obligatoires ont produit des résultats plus satisfaisants. Les succès peu apparents recueillis dans maintes écoles tiennent, paraît-il, à des causes diverses : différences sensibles dans le degré de développement des élèves, mauvais choix de l'heure, manque de surveillance et d'appui de la part des autorités, absence de manuels appropriés au but qu'on se propose, manque de zèle et d'aptitude de quelques maîtres, rétribution insuffisante des instituteurs chargés de la tenue de ces cours.

Nous ferons remarquer que, dans les cantons de Genève et Lucerne

où l'émancipation de l'école primaire a lieu à 13 et 14 ans, l'on se plaint de la présence considérable, dans les écoles complémentaires, d'élèves faibles, ce qui rend la tâche du maître plus pénible, l'empêche souvent de donner un enseignement complémentaire dans le vrai sens du mot et l'oblige à un repassage des matières enseignées à l'école primaire.

Les cours complémentaires institués comportent l'enseignement des branches suivantes : lecture, composition, calcul, géométrie, histoire et géographie suisse et générale, instruction civique, comptabilité pratique, et suivant les besoins locaux, dessin, notions d'agriculture, d'industrie, d'hygiène et de physique.

Les écoles complémentaires pour jeunes filles sont moins nombreuses ; il en existe dans les cantons de Zurich, Glaris, Bâle-Ville, Appenzell (Rh.-Ext.), Thurgovie et Genève.

Ecoles de répétition — Cours de recrues

(*Ergänzungsschulen et Uebungsschulen.*)

Ces institutions sont des formes d'enseignement qui ont pour objet de réparer les lacunes de l'instruction première et de compléter les études primaires écourtées. Les cours de répétition furent créés en grande partie depuis que la Confédération soumet les recrues à un examen pédagogique. Ils existent dans les cantons où l'instruction primaire n'est pas organisée normalement, où l'insuffisance des ressources et les difficultés industrielles entravent son développement.

Deux cantons, Zurich et Saint-Gall, possèdent l'*Ergänzungsschule*. On sait que à Zurich, l'école primaire n'est obligatoire que jusqu'à l'âge de 12 ans seulement. Comme l'éducation intellectuelle n'est pas terminée à cet âge, on a dû créer l'*Ergänzungsschule* que fréquentent les enfants de 12 à 15 ans qui sont en apprentissage. En autorisant la sortie de l'école primaire à 12 ans on porte préjudice aux enfants qui, précisément en raison de leur indigence, ont le plus besoin d'instruction. On agit dans une intention qui paraît louable, à première vue, celle de permettre aux familles indigentes d'utiliser les services de leurs enfants. Seulement, on s'est aperçu qu'en instruisant moins les enfants des pauvres que ceux des classes aisées on ne diminuait point la misère. On s'est convaincu que l'enfant de 12 ans est bien faible pour affronter les fatigues de la vie pratique et qu'il y avait double avantage hygiénique et pédagogique à prolonger l'école primaire jusqu'à l'âge où le développement corporel et intellectuel de l'enfant est suffisant pour satisfaire aux exigences de la vie d'atelier. Aussi, les Zuricois demandent-ils maintenant la suppression de l'*Ergänzungsschule* et la prolongation de l'école primaire jusqu'à l'âge de 14 ans.

Dans le canton de Saint-Gall, l'enfant fréquente l'école primaire de 7 à 13 ans et l'*Ergänzungsschule* de 13 à 15 ans.

Appenzell Rh.-Ext.), possède une institution analogue, l'*Uebungsschule*. Les enfants qui ont fait sept années d'école primaire doivent fréquenter l'*Uebungsschule* pendant deux ans, à moins qu'ils n'entrent dans un collège professionnel (Realschule).

M. Vignier trouve inutile de faire la nomenclature des écoles de répétition et autres institutions analogues créées dans différents cantons. Il ajoute, par manière de conclusion ;

Les écoles de répétition, qui procèdent à un replâtrage forcément superficiel des connaissances primaires, ont leurs années d'existence comptées. Elles disparaîtront sans doute à mesure que se développera l'école populaire, que le nombre des enfants qui échappent à l'obligation scolaire diminuera, que la situation matérielle des instituteurs et les conditions hygiéniques et pédagogiques de l'école s'amélioreront, qu'on aura compris partout que l'instruction et l'éducation de l'adolescent sont la conséquence logique et nécessaire de l'instruction et de l'éducation de l'enfant.

Les écoles complémentaires à l'Exposition

Donnons une idée du jugement porté sur les travaux complémentaires à l'Exposition, travaux fournis par Genève, Berne et Bâle Campagne. Il est regrettable que les cantons avancés n'aient pas envoyé quelques travaux, on aurait eu une idée plus nette de la question, une connaissance plus approfondie des meilleurs systèmes d'enseignement complémentaire.

Les travaux exposés ont un caractère éducatif et un but utilitaire marqué. Il y a chez les maîtres un vif désir d'être utile, une connaissance exacte des besoins locaux.

En revanche, il est à remarquer que les écoles complémentaires ne suivent que timidement l'orientation nouvelle que prennent ces cours en Allemagne et en France. On vise à une culture générale, mais on n'unit pas à cette culture générale les connaissances professionnelles.

Un mot, seulement, sur chaque branche du programme.

Le plan d'enseignement de la langue maternelle est conçu dans un esprit très heureusement pratique. Voici les sujets développés : lettres avec ou sans sommaire, lettres familières, lettres d'affaires, de remerciement, d'avis, circulaires commerciales, puis des annonces, des quittances, des reçus et de petites lettres missives. Ces sujets sont accompagnés d'une explication de la méthode suivie.

Les travaux d'arithmétique et de comptabilité élémentaire ont un but utilitaire très marqué. Il est incontestable que l'élève est appelé à appliquer ses connaissances aux circonstances de la vie pratique. Témoins les comptes de ménage, les notes et factures, les mémoires de couturières, d'industriels, les inventaires, les comptes établissant le produit net d'un champ, d'un jardin, le prix de revient d'une robe, d'un instrument, d'un article de consommation.

L'enseignement de la géographie est moins généralisé et moins bien compris. On ne devrait pas se borner à ces sèches nomenclatures de cols, de cimes, de vallées, de chaînes, de villes. L'enseignement de la géographie repose sur l'observation et le raisonnement. L'étude de la carte doit en être la base. Il doit y avoir, dans cet enseignement, l'enchaînement logique des faits, les rapprochements, les comparaisons, les déductions. Il faut ajouter, pour être juste que, jusqu'ici, la plupart des écoles ont manqué du matériel d'enseignement nécessaire : manuels, bonnes cartes, tableaux, gravures, collections de photographies.

L'histoire, à l'école complémentaire, pour être intéressante et profitable doit être une leçon orale. L'élève peut, cependant, être appelé de temps à autre à faire par écrit le résumé de la leçon.

Aucun travail de dessin n'a été exposé.

L'instruction civique, la branche la plus importante de l'école

complémentaire, a été bien enseignée. Les maîtres ont compris que la leçon doit être vivante et moins s'adresser à la mémoire qu'à la raison et au cœur. L'élève peut être appelé à faire l'extrait de la leçon sur papier. Ces résumés doivent surtout consister en tableaux synoptiques.

Aucune école n'a fourni des indications sur l'économie domestique. Ici, M. le rapporteur s'élève avec indignation contre l'habitude encore trop répandue dans les écoles des filles de dicter la leçon d'économie domestique, d'histoire et même de géographie.

M^{me} Picker a exposé un plan de leçons d'économie domestique, destinées aux jeunes filles avec des directions sur la marche à suivre et la méthode à employer. Ce plan précédé, d'une préface, est à recommander à toute institutrice qui donne cet enseignement.

Observations et conclusions

Le lecteur attentif qui jette un coup d'œil sur un tableau indiquant le rang qu'occupe chaque canton dans les examens de recrues et qui compare les dépenses faites pour l'enseignement primaire et complémentaire avec le degré d'instruction auquel chaque canton est arrivé, fera cette constatation, que l'école primaire n'est pas encore organisée partout d'une manière satisfaisante et que l'insuffisance des ressources matérielles et la défectuosité des conditions scolaires dans certains cantons entravent son développement et ralentissent les progrès de l'instruction.

Les cantons qui sont au haut de l'échelle fédérale sont ceux qui dépensent le plus par habitant pour l'instruction, en même temps ceux qui offrent à leurs régents les plus grands traitements et ceux où les élèves doivent parcourir le moins de km pour se rendre en classe. Ces mêmes cantons sont dotés aussi d'écoles complémentaires.

Les cantons de Neuchâtel et Vaud, par contre, s'ils ne possèdent pas d'écoles complémentaires proprement dites, sont pourvus d'écoles professionnelles nombreuses subventionnées par la Confédération. L'enseignement complémentaire y est donc aussi en honneur.

Voici les raisons qui militent en faveur de la création d'écoles complémentaires :

a) Il est nécessaire que les enfants moins bien doués, appartenant pour la plupart à la classe ouvrière et qui ne possèdent pas toutes les matières du programme scolaire, puissent combler les lacunes existantes, dans l'âge qui suit la période de l'instruction obligatoire, de manière qu'ils acquièrent une instruction moyenne.

b) L'école primaire n'a pas le droit d'accorder une attention particulière à l'éducation professionnelle

c) Personne n'a prétendu que des enfants de 14 ans aient achevé l'éducation de leur caractère. C'est pourquoi, ils ont besoin à cet âge de soins attentifs et affectueux.

d) Ajoutons, à ces considérations, une raison d'ordre économique qui a son importance. La Suisse est tributaire de l'étranger pour les matières premières nécessaires à l'industrie et aux métiers. De plus, notre patrie ne fournit pas toutes les denrées alimentaires dont la population a besoin. Elle est obligée de se procurer, au moyen des produits d'exportation, ce que le sol ne fournit pas. Or, la facilité d'exportation d'un produit dépend principalement de la qualité et de son prix, et l'industrie suisse n'établira sa supériorité que si l'on

a perfectionné l'éducation intellectuelle, morale et professionnelle du peuple.

e) L'éducation et l'instruction de la jeune fille ne peuvent se compléter qu'à l'école complémentaire où elle recevra les notions pratiques d'où dépendront en grande partie la santé et la prospérité de la famille.

Il serait donc à désirer que l'on éduquât l'adolescence comme on éduque l'enfance, qu'on établit un pont entre l'école primaire et la vie pratique et que l'adolescent fût mis en possession des moyens qui lui seront nécessaires pour gagner sa vie.

En résumé, l'école complémentaire aura pour but

a) De maintenir la jeunesse des deux sexes dans une atmosphère de travail et de moralité; b) de consolider et d'étendre la culture générale donnée par l'école primaire, en tenant compte des besoins de la vie professionnelle; c) de fournir au jeune homme les connaissances civiques dont ne peut se passer le citoyen d'une république.

Il reste, pour terminer, à examiner quel sera le meilleur système d'enseignement complémentaire.

De l'avis du rapporteur, l'école complémentaire devrait :

- 1° Etre obligatoire et gratuite;
- 2° Faire suite immédiatement à l'école primaire ou tout au moins ne pas commencer plus tard que la 15^me année;
- 3° Avoir une durée de 3 ans;
- 4° Adapter son programme d'après les besoins de la localité;
- 5° Avoir un enseignement diurne;
- 6° Posséder des manuels faits exclusivement à l'usage des élèves qui la fréquentent;
- 7° Etre dirigée par des maîtres possédant, à un degré suffisant, les aptitudes pédagogiques et les connaissances voulues;
- 8° Etre assidûment et sérieusement surveillée par les autorités compétentes;
- 9° Etre suffisamment subventionnée, afin que les maîtres reçoivent un dédomagement équitable pour leur peine et que l'école puisse être abondamment pourvue de tout le matériel nécessaire.

L'auteur du rapport émet ensuite le vœu de voir les écoles complémentaires établies sur tout le territoire de la Suisse et surtout dans les campagnes, qui n'ont pas comme les villes les ressources nécessaires pour créer des écoles professionnelles. Celles-ci, du reste, ne sont créées, à vrai dire, que pour certaines catégories de métiers et la grande majorité des enfants de la classe ouvrière ne peut guère jouir de ses bienfaits.

Le rapporteur désire que la Confédération établisse une loi où l'on fixe à 14 ans la sortie de l'école primaire quotidienne. Les adolescents pourraient alors fréquenter l'école complémentaire pendant 3 ans, c'est-à-dire pendant le temps que dure l'apprentissage. Il voit dans l'ingérence intelligente, circonspecte et bien définie de la Confédération dans ce domaine, un moyen sûr d'arriver au parfait épanouissement de cette institution qui s'impose.

M. Vignier ne partage pas les craintes des fédéralistes au sujet de cette immixtion de la Confédération dans le domaine scolaire. Il ne croit pas à l'effondrement des souverainetés cantonales attendu que les conditions économiques et les besoins ne sont pas les mêmes pour les cantons.

Nous n'acceptons cet ordre d'idées qu'avec la réserve formelle

que la Confédération ne s'immiscera point dans les questions confessionnelles et laissera aux cantons catholiques une liberté complète quant à l'enseignement religieux à donner dans nos écoles

Hâtons-nous d'ajouter que, lorsque les chemins de fer seront rachetés par la Confédération, celle-ci une fois grevée d'une dette considérable n'aura guère les moyens d'ouvrir une main libérale pour le subventionnement de l'école primaire.

Cela dit nous clôrons le résumé de cet intéressant rapport en énonçant les conclusions pratiques que nous pouvons en tirer pour notre canton, conclusions que nous proposons à la discussion de nos collègues :

a) Transformation de nos cours de perfectionnement ou de recrues en écoles complémentaires dans le vrai sens du mot. L'année qui précède le recrutement serait seule consacrée à la préparation à l'examen pédagogique de recrues. L'élève qui, dans son examen préparatoire, témoignerait d'une instruction suffisante en serait dispensé ;

b) Durée des cours complémentaires pour les deux sexes — Organisation — Programme — Manuels appropriés à ces cours ;

c) Rétribution équitable des maîtres chargés de la tenue de ces cours — Subventionnement de l'Etat ;

d) Révision de la loi scolaire pour ce qui concerne l'émancipation des élèves, la création de ces écoles complémentaires qui seraient obligatoires au moins pour les garçons et l'augmentation des traitements des instituteurs

J. B., *instituteur*, à Fribourg.

LES LANGUES VIVANTES

(Suite.)

Méthode Marcel

Le savant auteur de la méthode que nous allons analyser établit, comme base de son système, que la connaissance complète d'une langue comprend quatre arts distincts, au moyens desquels on reçoit et on communique des idées : 1° *lire* (comprendre le langage écrit) ; 2° *entendre* (comprendre le langage parlé) ; 3° *parler* ; 4° *écrire*.

L'art de parler, remarque M. Marcel, n'a de raison d'être qu'autant que nous comprenons ce qu'on nous dit, et ce dernier talent est cent fois plus difficile que celui de parler. L'art de lire le surpasse également en utilité ; car on a rarement occasion de parler les langues vivantes, tandis qu'on peut les lire journellement avec profit. En lisant, comme en écoutant, nous apprenons toujours quelque chose, et plus particulièrement la langue. En parlant, nous n'apprenons rien, pas même la langue : l'esprit ne s'enrichit pas d'un mot, d'une idée.